

**CADRE DE SANTE MAISON DU ROCHER
AU SEIN DU POLE MEDICO-SOCIAL**

PRESENTATION DU CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL

Le Centre hospitalier de Laval est un établissement public de santé à vocation départementale. C'est l'établissement de recours en Mayenne pour de nombreuses spécialités telles que la réanimation, la cardiologie, la neurologie, la pneumologie, les soins de suite ou encore la pédiatrie. L'établissement totalise 1129 lits dont 519 dans le secteur médico-social. Il participe à la formation des professionnels de santé avec les instituts de formation aides-soignants, masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes.

POSITION DANS LA STRUCTURE

Liaisons hiérarchiques ou rattachement hiérarchique :

Il est placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur des Soins et par délégation sous celle du cadre supérieur du pôle médico-social.

Liaisons fonctionnelles :

- Le directeur délégué du pôle
- Les directeurs adjoints
- Les médecins coordonnateurs des EHPAD
- Les membres du bureau de pôle du PMS
- Les cadres de pôles et les cadres de santé
- Les professionnels des services de soins du CH
- Les professionnels libéraux, médicaux et paramédicaux
- Le département qualité
- La direction des Ressources humaines

Secteur d'activité : le pôle médico-social est composé de 4 établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) répartis sur 4 sites : la maison du Rocher (sur le site du CH), les Charmilles à CHANGE, le Verger de Jeanne à LAVAL, le Faubourg Saint Vénérand à LAVAL et d'une Unité de soins de longue durée (USLD) au Rocher Fleuri sur le site du CH.

Présentation du service : Le secteur médico-social comprend 519 lits¹ répartis de la façon suivante :

L'EHPAD les Charmilles: 60 lits

L'EHPAD Verger de Jeanne : 132 lits dont 1 unité de 12 lits pour personnes âgées désorientées (UPAD) 1 unité de 30 lits pour personnes handicapées vieillissantes (UPHV)

L'EHPAD du Faubourg Saint Vénérand : 140 lits dont 2 UPAD de 14 lits

L'EHPAD la Maison du Rocher : 132 lits dont 12 lits d'UPAD

L'Unité de Soins Longue Durée : Rocher fleuri 55 lits.

Le CH de Laval est en direction commune avec l'EHPAD EUROLAT de SAINT-BERTHEVIN et à ce titre des coopérations et collaborations sont organisées.

Présentation de l'équipe du PMS

- 1 directeur délégué
- 1 médecin coordonnateur chef de pôle, 4 médecins 1 AAH, 1 cadre supérieur de pôle, 6 cadres de santé, 1 secrétaire de direction, 1 assistante médico-administrative, mandataire judiciaire et une équipe pluridisciplinaire composée d'IDE, AS, ASH, AMP, animatrices, assistante des services sociaux,

¹ E référer au livret accueil des différentes structures

**CADRE DE SANTE MAISON DU ROCHER
AU SEIN DU POLE MEDICO-SOCIAL**

psychologues, ergothérapeute, diététicienne, éducateur spécialisé, moniteur éducateur, secrétaires administratives

Horaires de travail : Conformément au guide du temps de travail du CHL, les cadres sont affectés sur des missions et sont sur une base horaire de 1582 h par an avec 19 RTT. Les horaires sont adaptés en fonction des besoins des résidents et des organisations du secteur médico-social. La continuité de l'encadrement est organisée par le cadre supérieur de pôle et les cadres de santé.

MISSIONS GENERALES

Le cadre de santé des EHPAD développe son activité dans les domaines du management, de l'organisation de l'activité paramédicale, de l'animation de l'équipe et de coordination des moyens de l'EHPAD en veillant à l'efficacité et la qualité des prestations dispensées aux résidents.

Le cadre de santé participe à la démarche d'amélioration continue de la prise en soins des résidents et de la mise en œuvre des plans d'action.

Il participe activement à la transmission des informations.

Il gère et organise le travail des professionnels paramédicaux.

Le cadre participe à l'élaboration et la mise en œuvre des projets institutionnels (projet d'établissement médico-social : projet de soins, projet de vie, projet d'animation). Il coordonne les actions de l'équipe pluridisciplinaire et veille à la bonne tenue et à l'évaluation régulière des projets d'accompagnement personnalisés (PAP) des résidents.

- Le cadre participe à l'admission des nouveaux résidents, en s'assurant de la bonne compréhension par ce dernier des règles de vie de la structure, inscrites dans le Règlement de fonctionnement et le contrat de séjour de l'EHPAD. Il gère la disponibilité des lits en collaboration avec la commission des admissions.

- Le cadre est garant de la qualité des soins dispensés. Il est responsable, conjointement avec le médecin coordonnateur, de l'organisation des soins et de l'application des protocoles de soin. Son rôle est d'organiser les soins, informer et communiquer à l'équipe soignante les règles de bonnes pratiques. Il évalue la charge en soins avec les outils AGGIR et PATHOS. Il suscite une dynamique d'équipe et une implication des personnels dans les projets d'accompagnement personnalisés (PAP) des résidents.

- Le cadre anime les réunions de service et s'assure de la bonne transmission et traçabilité des informations au sein de l'équipe soignante, de jour ainsi qu'entre celle de jour et de nuit.

- Le cadre veille au respect de la bonne utilisation du dossier informatisé du résident et contribue à la mise en place de l'outil informatique sur l'EHPAD.

- Le cadre est garant de la bonne gestion des plannings : il élabore les plannings, veille au respect du présentisme défini avec le cadre de pôle, planifie les congés des agents et évalue les besoins en remplacement, pour validation par le cadre du pôle médico-social, dans le cadre des moyens alloués.

- Le cadre contribue au développement des compétences des professionnels paramédicaux. Lors des entretiens d'évaluation, il recense les besoins en formation professionnelle et apporte sa contribution à l'élaboration du plan de formation continue avec le cadre du pôle médico-social.

Il s'engage à initier et à maintenir une réflexion éthique avec son équipe.

- Le cadre accueille les nouveaux agents et les stagiaires et leur donne toutes les informations nécessaires à une bonne exécution de leurs tâches.

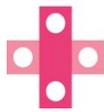
- Le cadre reçoit en cas de besoin, le personnel, les résidents et les familles.

- Le cadre est garant de la propreté des locaux de l'EHPAD (chambres, parties communes et salles à manger), de l'application des protocoles en matière d'hygiène, d'élimination des déchets.

- Le cadre est garant du maintien en bon état des locaux et du matériel de l'EHPAD, en participant à l'élaboration du plan d'investissement (en matériel médical, informatique et mobilier) et en collaborant avec les services techniques

MISSIONS SPECIFIQUES

Interlocuteur privilégié des familles de résidents



**CADRE DE SANTE MAISON DU ROCHER
AU SEIN DU POLE MEDICO-SOCIAL**

PARTICULARITES DU POSTE

L'éloignement des structures vis-à-vis du CH Laval, nécessite de la part du cadre une certaine autonomie. Il doit savoir s'organiser pour passer d'un site à l'autre pour optimiser son travail.

Déplacements ponctuels vers le CH Laval (réunions institutionnelles, visites aux résidents hospitalisés...)

Organisation et participation aux manifestations spécifiques du PMS (repas des familles, arbre de Noël...)

Lien avec le service qualité du CH LAVAL et l'ensemble des cadres du PMS hebdomadaire

COMPETENCES REQUISES

Compétences organisationnelles :

- Capacité d'animation
- Compétence en gestion de projet

Compétences pédagogiques :

- Savoir s'exprimer auprès de publics variés internes et externes +

Compétences relationnelles :

- Capacité de communication
- Sens du travail en équipe
- Savoir s'adapter à différents interlocuteurs

LA FORMATION ET/OU LES QUALIFICATIONS REQUISES

Qualification :

- Formation en qualité dans le domaine hospitalier et/ou cadre de santé
- Connaissances confirmées en GTT

Expériences professionnelles :

Expérience dans le domaine de la prise en soin de résident

- Expérience dans le domaine de la qualité et la gestion des risques associés aux soins
- Expérience au sein des secteurs sanitaires et médico-sociaux

Formations professionnelles :

- Formation en qualité /management en santé

RISQUES PROFESSIONNELS

Travail sur écran en permanence avec contraintes visuelles et posturales

TEXTES DE REFERENCES SPÉCIFIQUES

- Décret n° 2010-1153 du 29 septembre 2010 portant application de l'article 65-1 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010 portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière
- Circulaire DHOS/02 n°2008-99 du 25 mars 2008 relative à l'organisation des soins palliatifs



**CADRE DE SANTE MAISON DU ROCHER
AU SEIN DU POLE MEDICO-SOCIAL**

- Ensemble des textes de loi régissant la formation et le mode d'exercice des professions infirmières, médico-techniques et de rééducation dans la fonction publique hospitalière
- Décret n°76-862 du 6/9/76 et arrêté du 6/9/76 BO 76-38 n° du texte 11580, Certificat Cadre,
- Décret n° 95-926 du 18/8/95 JO du 20/8/95, Arrêté du 18/8/95 JO du 20/8/95.
- Décret n°2001-1375 du 31/12/2001 portant sur le statut particulier du corps des cadres de santé de la FPH

EVOLUTION POSSIBLE DU POSTE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Cadre supérieur de santé

REDACTION	VALIDATION
Lucile PERIN, Cadre De Pole	Sylvie LETENDRE, Directeur des soins, coordonnateur général
Le 25/07/2023	Le : 28/08/2023